

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 01/06/2015 Date de révision: 27/04/2015 Remplace la fiche: 27/04/2015 Version: 3.0

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : PURE Part de nature - DECAPANT POLYVALENT

Code du produit : SA-E090700 Type de produit : Détergent

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel

Réservé à un usage professionnel

Utilisation de la substance/mélange : Décapant polyvalent des sols, surfaces et autolustrants.

Ecodétergent certifié par Ecocert Greenlife selon le référentiel Ecocert disponible sur

http://detergents.ecocert.com

#### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### **SANOGIA**

Parc d'activités du Plateau de Signes - 94 Allée d'Helsinki - BP 50774

83870 SIGNES - FRANCE

T (33) 04.98 000.002 - F (33) 04.91 000.590

contact@sanogia.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : ORFILA : 01 45 42 59 59

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de- Tassigny F-54035Nancy Cedex	+33 3 8332 3636
FRANCE	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3 H226 Skin Corr. 1A H314

Texte complet des phrases H: voir section 16

## Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

C; R35

R10

Texte complet des phrases R: voir section 16

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

27/04/2015 FR (français) SDS Réf.: SA-E090700-V01 1/10

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

## Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)





Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Composants dangereux : METASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATE, hydroxyde de potassium, potasse caustique

Mentions de danger (CLP) : H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

: P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et Conseils de prudence (CLP)

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P260 - Ne pas respirer les vapeurs

P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans

une position où elle peut confortablement respirer

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin

#### **Autres dangers**

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### **Substance**

Non applicable

#### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
éthanol, alcool éthylique	(n° CAS)64-17-5 (Numéro CE)200-578-6 (Numéro index)603-002-00-5 (N° REACH)01-2119457610-43	5 - 10	F; R11
METASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATE	(n° CAS)10213-79-3 (Numéro CE)229-912-9 (Numéro index)014-010-00-8	1 - 5	C; R34 Xi; R37
C8-C10 glucoside	(n° CAS)68515-73-1 (Numéro CE)500-220-1 (N° REACH)01-2119488530-36	1 - 5	Xi; R41
hydroxyde de potassium, potasse caustique	(n° CAS)1310-58-3 (Numéro CE)215-181-3 (Numéro index)019-002-00-8 (N° REACH)01-2119487136-33	1 - 5	Xn; R22 C; R35
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques	
hydroxyde de potassium, potasse caustique	(n° CAS)1310-58-3 (Numéro CE)215-181-3 (Numéro index)019-002-00-8 (N° REACH)01-2119487136-33	(0,5 =< C < 2) (2 =< C < 5) C (C >= 5) C;R35	;R34
Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
éthanol, alcool éthylique	(n° CAS)64-17-5 (Numéro CE)200-578-6 (Numéro index)603-002-00-5 (N° REACH)01-2119457610-43	5 - 10	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319
METASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATE	(n° CAS)10213-79-3 (Numéro CE)229-912-9 (Numéro index)014-010-00-8	1 - 5	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1B, H314 STOT SE 3, H335
C8-C10 glucoside	(n° CAS)68515-73-1 (Numéro CE)500-220-1 (N° REACH)01-2119488530-36	1 - 5	Eye Dam. 1, H318

27/04/2015 FR (français) SDS Réf.: SA-E090700-V01 2/10

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
hydroxyde de potassium, potasse caustique	(n° CAS)1310-58-3 (Numéro CE)215-181-3 (Numéro index)019-002-00-8 (N° REACH)01-2119487136-33	1 - 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1A, H314
Nom	Identificateur de produit	Limites de co	ncentration spécifiques
hydroxyde de potassium, potasse caustique	(n° CAS)1310-58-3 (Numéro CE)215-181-3 (Numéro index)019-002-00-8 (N° REACH)01-2119487136-33	(0,5 =< C < 2) Skin Irrit. 2, H315 (0,5 =< C < 2) Eye Irrit. 2, H319 (2 =< C < 5) Skin Corr. 1B, H314 (C >= 5) Skin Corr. 1A, H314	

Textes des phrases R et H: voir section 16

#### SECTION 4: Premiers secours

Premiers soins après contact avec la peau

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général

: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de

malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

: Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Appeler

immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la

victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un

médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables.

Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du

combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre

l'incendie contaminent l'environnement.

: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection

respiratoire.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges

d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

## 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. en dehors des usages prévus. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

27/04/2015 FR (français) SDS Réf.: SA-E090700-V01 3/10

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

#### Référence à d'autres sections

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

#### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

: Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

: Se laver les mains soigneusement après manipulation.

### Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

Mesures d'hygiène

: Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart

des : Sources de chaleur. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.

Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur. Matières incompatibles

Durée de stockage maximale : 24 mois : 5 - 30 °C Température de stockage

#### Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### Paramètres de contrôle 8.1.

éthanol, alcool éthylique (64-17-5)		
France	Nom local	Alcool éthylique
France	VME (mg/m³)	1900 mg/m³
France	VME (ppm)	1000 ppm
France	VLE (mg/m³)	9500 mg/m³
France	VLE (ppm)	5000 ppm

hydroxyde de potassium, potasse caustique (1310-58-3)		
France	Nom local	Potassium (hydroxyde de)
France	VLE (mg/m³)	2 mg/m³

## Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle : Eviter toute exposition inutile. Gants. Lunettes de sécurité.





Protection des mains : Porter des gants de protection.

Protection oculaire Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial.

Protection des voies respiratoires En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

27/04/2015 FR (français) SDS Réf.: SA-E090700-V01 4/10

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Couleur : Incolore.

Odeur : caractéristique.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 13 - 14

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

: Aucune donnée disponible

Point de fusion : Aucune donnée disponible
Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : 52,1 °C

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : Liquide et vapeurs inflammables
Pression de vapeur : Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : 1,07 - 1,09 Solubilité : Soluble dans l'eau.

Log Pow : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : Non applicable Viscosité, dynamique : Non applicable

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

#### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

## 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune en utilisation normale.

## 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Flamme nue. Surchauffe. Chaleur. Etincelles.

#### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut libérer des gaz inflammables. La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives

## SECTION 11: Informations toxicologiques

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Aucune donnée toxicologique sur le mélange lui-même n'est disponible	
Les données toxicologiques suivantes se réfèrent aux substances	

éthanol, alcool éthylique (64-17-5)		
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg	
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg	
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	> 20 mg/l/4h	

METASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATE (10213-79-3)	
DL50 orale rat	1152 - 1349 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 5000 mg/kg

27/04/2015 FR (français) SDS Réf.: SA-E090700-V01 5/10

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

CL50 inhalation rat (mg/l)	> 2.06 g/m³
OLOO IIIIIdiddorrat (mg/l)	- 2,00 g/m
C8-C10 glucoside (68515-73-1)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
	pH: 13 - 14
ésions oculaires graves/irritation oculaire	: Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite
	pH: 13 - 14
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	: Non classé
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Foxicité pour la reproduction	: Non classé
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles	: Non classé
exposition unique)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles	: Non classé
exposition répétée)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

METASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATE (10213-79-3)		
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	227 mg/kg de poids corporel/jour	
Danger par aspiration	: Non classé	
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis	
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

## SECTION 12: Informations écologiques

## 12.1. Toxicité

12.1. I oxicite		
PURE Part de nature - DECAPANT POLYVALENT		
	Aucune donnée écotoxicologique sur le mélange lui-même n'est disponible	
	Les données écotoxicologiques suivantes se réfèrent aux substances	
éthanol, alcool éthylique (64-17-5)		
CL50 poisson 1	> 100 mg/l Espèces: Leuciscus idus melanotus - Durée h: 48	
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l Espèces: Daphnia magna - Durée h: 24	
CE50 autres organismes aquatiques 1	5000 mg/l Espèces: Chlorella pyrenoidosa (algues)	
METASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRA	ATE (10213-79-3)	
CL50 poisson 1	210 mg/l Durée h: 96 - Espèces: Brachydanio rerio	
CE50 Daphnie 1	1700 mg/l Durée h: 96 - Espèces: Daphnia magna	
CE50 autres organismes aquatiques 1	> 345,4 mg/l Durée h: 72 - Espèces: Scenedesmus subspicatus	
hydroxyde de potassium, potasse caustique (1310-58-3)		
CL50 poisson 1	85 mg/l Espèce : Gambusia affinis - Durée h: 96	
CE50 Daphnie 1	Espèce : Daphnia magna - Durée h: 24	
C8-C10 glucoside (68515-73-1)		
CL50 poisson 1	> 100 mg/l	
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l	
ErC50 (algues)	10 - 100 mg/l	

## 12.2. Persistance et dégradabilité

PURE Part de nature - DECAPANT POLYVALENT		
Persistance et dégradabilité  Les tensio-actifs présents dans le mélange sont conformes aux exigences du règlement rela aux détergents n°648/2004/CE.		mélange sont conformes aux exigences du règlement relatif
éthanol, alcool éthylique (64-17-5)		
Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable.		

27/04/2015 FR (français) SDS Réf.: SA-E090700-V01 6/10

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

éthanol, alcool éthylique (64-17-5)	
Biodégradation	84 %
C8-C10 glucoside (68515-73-1)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

PURE Part de nature - DECAPANT POLYVALENT	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

éthanol, alcool éthylique (64-17-5)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	0,66
Log Kow	-0,35 20°C
Potentiel de bioaccumulation	Ne montre pas de bioaccumulation.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Composant	
éthanol, alcool éthylique (64-17-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du réglement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du réglement REACH annexe XIII

#### 12.6. Autres effets néfastes

: Éviter le rejet dans l'environnement

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des

déchets

: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Indications complémentaires

: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Ecologie - déchets

: Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
2924	2924	2924	2924	2924
14.2. Nom d'expédition d	les Nations unies			
LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A.	LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A.	FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.	LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A.	LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A.
14.3. Classe(s) de dange				
3 (8)	3 (8)	3 (8)	3 (8)	3 (8)
3	3	3	3 8 8	3 8
14.4. Groupe d'emballag		L		
III	III	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non

27/04/2015 FR (français) SDS Réf.: SA-E090700-V01 7/10

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### 14.6.1. Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : FC
Dispositions speciales (ADR) : 274
Quantités limitées (ADR) : 5L
Quantités exceptées (ADR) : E1

Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC03, R001

Dispositions particulières relatives à l'emballage : MP19

en commun (ADR)

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs : T7

pour vrac (ADR)

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et : TP1, TP28

conteneurs pour vrac (ADR)

Code-citerne (ADR) : L4BN
Véhicule pour le transport en citerne : FL
Catégorie de transport (ADR) : 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) : V12
Dispositions spéciales de transport - Exploitation : S2
(ADR)

Danger n° (code Kemler) : 38

Panneaux oranges :

38 2924

Code de restriction concernant les tunnels : D/E

(ADR)

#### 14.6.2. Transport maritime

Dispositions speciales (IMDG) : 223, 274

Quantités limitées (IMDG) : 5 L

Quantités exceptées (IMDG) : E1

Instructions d'emballage (IMDG) : P001

IBC packing instructions (IMDG) : IBC03

Instructions pour citernes (IMDG) : T7

Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP1, TP28

Catégorie de chargement (IMDG) : A

Chargement et séparation (IMDG) : Clear of living quarters.

Propriétés et observations (IMDG) : Causes burns to skin, eyes and mucous membranes.

N° GSMU : 132

### 14.6.3. Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo : E1

(IATA)

Quantités limitées avion passagers et cargo : Y342

(IATA)

Quantité nette max. pour quantité limitée avion : 1L

passagers et cargo (IATA)

Instructions d'emballage avion passagers et : 354

cargo (IATA)

Quantité nette max. pour avion passagers et : 5L

cargo (IATA)

Instructions d'emballage avion cargo seulement : 365

(IATA)

Quantité max. nette avion cargo seulement : 60L

(IATA)

Dispositions speciales (IATA) : A3
Code ERG (IATA) : 3C

14.6.4. Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : FC
Dispositions speciales (ADN) : 274

27/04/2015 FR (français) SDS Réf.: SA-E090700-V01 8/10

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Quantités limitées (ADN) : 5 L
Quantités exceptées (ADN) : E1
Transport admis (ADN) : T

Equipement exigé (ADN) : PP, EP, EX, A

Ventilation (ADN) : VE01

Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0

Non soumis à l'ADN : Non

#### 14.6.5. Transport ferroviaire

Dispositions speciales (RID) : 274

Quantités limitées (RID) : 5L

Quantités exceptées (RID) : E1

Instructions d'emballage (RID) : P001, IBC03, R001

Dispositions particulières relatives à l'emballage : MP19

en commun (RID)

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs : T7

pour vrac (RID)

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et : TP1, TP28

conteneurs pour vrac (RID)

Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : L4BN
Catégorie de transport (RID) : 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID) : W12
Colis express (RID) : CE4
Numéro d'identification du danger (RID) : 38
Transport interdit (RID) : Non

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### 15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Autres informations, restrictions et dispositions légales

: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

Composant	%
agents de surface non ioniques	<5%

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## SECTION 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16

décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le

règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

27/04/2015 FR (français) SDS Réf.: SA-E090700-V01 9/10

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
R10	Inflammable
R11	Facilement inflammable
R22	Nocif en cas d'ingestion
R34	Provoque des brûlures
R35	Provoque de graves brûlures
R37	Irritant pour les voies respiratoires
R41	Risque de lésions oculaires graves
С	Corrosif
F	Facilement inflammable
Xi	Irritant
Xn	Nocif

#### FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

27/04/2015 FR (français) SDS Réf.: SA-E090700-V01 10/10